

## DEAS - Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

RENTREE : JANVIER

« PARCOURS COMPLET »

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines, soit 1540 heures d'enseignement théorique et stage clinique, et 4 semaines de congés. La formation est répartie ainsi sur l'année civile :

- Enseignement en institut de formation : 22 semaines, soit 770 heures ;
- Enseignement en stage clinique : 22 semaines, soit 770 heures.

### Parcours

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Blocs de compétences	Modules	Heures
<b>Bloc 1 / Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b>	<b>MODULE 1</b> Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147
	<b>MODULE 2</b> Repérage et prévention des situations à risque	21
<b>Bloc 2 / Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration</b>	<b>MODULE 3</b> Evaluation de l'état clinique d'une personne	77
	<b>MODULE 4</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182
	<b>MODULE 5</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35
<b>Bloc 3 / Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</b>	<b>MODULE 6</b> Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70
	<b>MODULE 7</b> Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21
<b>Bloc 4 / Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</b>	<b>MODULE 8</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35
<b>Bloc 5 / Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</b>	<b>MODULE 9</b> Traitement des informations	35
	<b>MODULE 10</b> Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70
<b>Accompagnement complémentaire aux blocs de compétences</b>	Accompagnement pédagogique individualisé (API)	35
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPIDA)	7
	Travaux Personnels Guidés (TPG)	35

Les stages en milieu professionnel sont au nombre de 4 : trois de 5 semaines et un de 7 semaines pour le stage final. Ils doivent permettre d'explorer les trois missions du métier aide-soignant : accompagner la personne dans ses activités quotidiennes et sociales, collaborer au projet de soins personnalisé, contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. Enfin, ces stages permettent l'acquisition des compétences pour valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le stage final est une période intégrative en milieu professionnel, en lien avec le projet professionnel de l'élève, et/ou contribuant au renforcement de l'acquisition de toutes les compétences.

Un stage doit être effectué auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique, et un autre dans une structure d'accueil pour personnes âgées.

### Public

Toute personne peut candidater à la sélection à l'entrée en formation en parcours complet selon les critères explicités dans les arrêtés du 07 avril 2020 et 12 avril 2021 (ou sur le site du [www.aiec.fr](http://www.aiec.fr)).

### Intervenants

Infirmiers formateurs permanents et des intervenants extérieurs, professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

### Méthodes pédagogiques

Cours magistral, diaporama, réflexion de groupe, étude de cas, démarches clinique, simulation, commentaires de documents, travaux dirigés / ateliers, retour d'expériences, projets pédagogiques transversaux, suivi individualisé du parcours, sérieux game.

### Modalités d'évaluation

Modules évalués selon la directive du référentiel de formation (Arrêté du 10.06.2021) : Etudes de situation, évaluation des compétences en milieu professionnel, évaluation comportant une pratique simulée, formation validée aux gestes et soins d'urgence.

Le Diplôme d'Etat est délivré par la DREETS à l'issue de la formation (sous réserve de la validation de tous les blocs de compétences).

### Modalités de financement

Selon le parcours de formation à réaliser et selon votre statut à l'entrée de la formation, il existe différents types de financement (Conseil Régional, Employeur via OPCO, Transitions Pro...). Merci de vous rapprocher des organismes concernés à ce sujet.

**CONTACT :**  
05.59.29.70.48  
[ifascambo@hotmail.com](mailto:ifascambo@hotmail.com)

Prestataire de formation enregistré sous le n°75 64 04 68864 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) / N° Siret: 78228366700015 - APE: 8899B (non assujéti à la TVA)